

Rapport Préparatoire aux Orientations Budgétaires 2022

Note de Synthèse – 16 Mars 2023

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel et rituel dans la vie municipale :

- Il est un **Outil de pilotage politique**, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, et vise à définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la collectivité pour l'année ;
- Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et participe à l'information des élus en favorisant la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant des discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ayant une dimension démocratique puisqu'il consiste à discuter des orientations de l'exercice budgétaire et des engagements pris sur la durée du mandat en cours, le DOB a également **des vertus pédagogiques en offrant la possibilité à chacun, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.**

Devant préfigurer le budget de l'année dans ses grandes lignes directrices avant que celles-ci ne soient traduites en chiffres, les orientations budgétaires doivent nécessairement conjuguer les efforts passés d'une gestion prévoyante et raisonnable, mais aussi retracer la volonté d'investissement en étant capable de développer une vision prospective à moyen et long terme.

Reflet de la responsabilité collective à l'égard des concitoyens, les orientations budgétaires pour l'année 2023 s'inscrivent dans le programme sur la base duquel la majorité municipale s'appuie et s'engage pour répondre aux besoins de la ville, tel qu'elle l'a décliné dans son projet de mandature 2020-2026 :

→ **Continuer à maintenir des finances saines tout en poursuivant les investissements sans grever le porte-monnaie des muros ;**

→ **Poursuivre le changement physique de La Mure ;**

→ **Défendre et renforcer le service public pour notre ville et notre territoire ;**

→ **Animer, embellir et inscrire notre ville dans une dynamique de territoire ;**

... tout en s'appuyant sur les outils du dispositif PVD (Petites Villes de Demain) dans lequel la ville de La Mure s'est officiellement lancée en 2021.

Le débat doit ainsi permettre d'expliquer, de discuter et de rappeler ces principes forts, attendus par les administrés, à travers des choix budgétaires équilibrés, pour la **réalisation de nouveaux investissements**, le **démarrage ou la programmation** d'un certain nombre de projets, **les réflexions qui s'imposent** afin de maintenir un cap... tout en gardant une vision globale sur les aménagements de la ville et les bonnes décisions à prendre, que ce soit à court, à moyen ou à long terme, dans toutes les thématiques de la vie communale.

- En prenant en compte un contexte économique national ;
- en s'adaptant aux nouvelles dotations des collectivités et aux mesures de la Loi de Finance ;
- en arbitrant des investissements majeurs en fonction de l'évolution des taux d'aides financières publiques sollicitées ;
- en connaissant la situation financière précise de la commune et ses capacités d'investissement ;
- en émettant des choix dans le fonctionnement de la collectivité ;

→ il s'agit de se poser les bonnes questions pour savoir ce que l'on souhaite réellement faire de La Mure sur les décennies qui viennent...

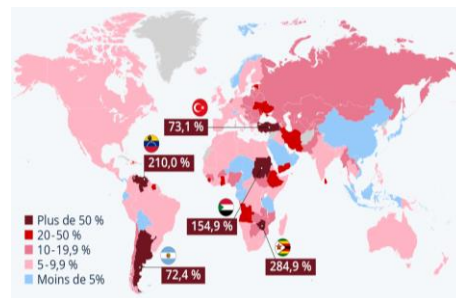


I - Un Contexte Général – L'environnement macro-économique

❖ 2022 – Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières depuis presque un an. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique.

Sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.



Dans ce contexte, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre.

En zone Euro, l'inflation a atteint 10.7% au 4^{ème} trimestre 2022

❖ 2022 - En Zone Euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.

La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie.

Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.



Le PMI (Purchasing Manager Index – indice économique) manufacturier de la zone Euro à 46.4 en octobre 2022, a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58.7.

Si les politiques budgétaires mises en place par les états de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la réserve fédérale.

Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

❖ En France 2022 : la croissance ralentit mais reste positive

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.

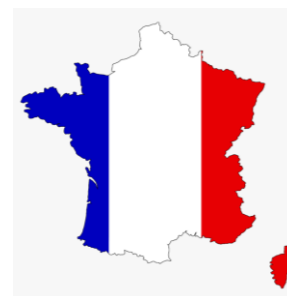
Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5.9% et 5.6%), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6.2 %.

L'inflation française demeure néanmoins inférieure à celle de la zone Euro (10.2% en octobre), ou encore à celle de sa voisine allemande (11.2%)

Dans ce contexte incertain, la croissance annuelle française serait en 2022 de 2.5%.

Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas : Une aggravation de la crise énergétique, mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie.

Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.



Un marché du travail en tension. Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique

Le taux de chômage en France est resté stable au 1^{er} semestre 2022 (7.2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie.

Il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main-d'œuvre supplémentaire que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

Selon les enquêtes de conjoncture de l'Insee, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentaient en automne 2022 les climats des affaires les plus dégradés parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et l'électricité.

Une inflation record frappe le pays

La France a connu un choc inflationniste inédit au 1^{er} semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022.

Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sérénité du choc inflationniste.

Par ailleurs, les prix de production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent.

Baisse en volume du budget 2023 !!

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances 2023, le déficit public a atteint 5% du PIB en 2022 (après 6.4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire en France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie.

Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre le pays à plus de rigueur dans la gestion publique de ses finances.

❖ En Matheysine :

En tant que ville centre de la Communauté de Communes de la Matheysine (C.C.M) et chef-lieu du canton Matheysine-Trièves, la ville de La Mure détient une large majorité de l'activité économique et du tissu associatif du territoire.

De même, La Mure accueille de nombreux services publics et associations, fréquentés par toute la population matheysine, ainsi que des équipements structurants de qualité dont elle assume seule le fonctionnement et l'entretien.

De ce fait, La Mure tient pleinement son rôle et **assume les charges de centralité** qui lui incombent, en jouant la carte de la solidarité au niveau de l'ensemble du territoire.



→ **Ce sont autant de services et d'équipements à entretenir et faire fonctionner.**

Un siège de la Compagnie de Gendarmerie

La caserne a été inaugurée en 2011 à La Mure, pour maintenir le siège de la compagnie couvrant un très vaste territoire (Oisans, Trièves, Matheysine). Les gendarmes y assurent une mission en faveur de l'ensemble du Sud-Isère.

C'est un colossal investissement porté par la ville de La Mure, propriétaire des murs et qui louent les locaux (logements et bâtiments administratifs) à l'Etat

Des annuités pour le remboursement d'emprunt qui s'élèvent à 527 000 €.

Un reste à charge de 93 000 € par an pour la ville après encaissement des loyers.

+ des coûts pour travaux d'entretien des bâtiments à charge de la ville de La Mure.

<p>Un exemple parmi d'autres : La Halle des Sports F. Marchiol</p> <p>Ouverte en janvier 2018, la Halle des Sports est un équipement sportif municipal accueillant des associations et scolaires. Un investissement initial de près de 4 millions d'euros. Un équipement très largement utilisé par les matheysins puisqu'il accueille 73% de non-murois !</p>	<p><i>Sans compter les investissements : l'équipement représente un coût annuel de fonctionnement de plus de 100 000 € (ce montant augmente de manière importante notamment avec l'explosion des dépenses énergétiques depuis le printemps 2022)</i></p>
<p>Equipement culturel :</p> <p>L'école municipale de musique accueille actuellement 55% d'élèves non-murois. Son coût de fonctionnement est à charge de la ville de La Mure. Seules 10 communes du territoire ont signé la Charte avec l'école de <i>musique</i> (La Morte, Monteynard, Marcieu, Mayres-Savel, Corps, La Motte Saint-Martin, N-Dame de Vaulx, Ponsonnas, St-Théoffrey, Châtel en Trièves), soulignant leur volonté de participer au financement du service et faisant profiter leurs administrés d'un tarif préférentiel.</p>	<p><i>Une masse salariale annuelle de 230 000 € pour l'Ecole de Musique. Une dizaine de pratiques instrumentales. Des pratiques en orchestres, des chorales, de l'éveil et de la formation musicale... 11 enseignants + 1 secrétaire L'établissement accueille la moitié d'élèves habitant sur d'autres communes que La Mure.</i></p>
<p>Vie associative</p> <p>Environ 80 associations référencés sur la commune de La Mure, englobant associations sportives, culturelles, scolaires ou à vocation sociales et humanitaires. En 2022 : 47 associations subventionnées par la commune. Les enveloppes de subventions ne sont pas la seule manière d'aider le milieu associatif, loin de là ! Il faut en effet prendre en compte la mise à disposition gratuite des équipements et infrastructures qui nécessitent d'importants investissements de la collectivité, une maintenance régulière et des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien, aux fluides, aux charges de personnel...</p>	<p><i>En 2022, ce sont 68 000 € de subventions qui ont été attribuées aux associations. Plus de 300 000 € : c'est la somme liée au fonctionnement des équipements mis à la disposition (gratuite) des associations. En rajoutant les lignes d'investissement des Plans Pluriannuels « Sport et Culture » en 2022 (37 000 €) → c'est un montant supérieur à 400 000 € qui est dédié à la vie associative muroise chaque année.</i></p>
<p>Espace France Service</p> <p>Le CCAS de La Mure a officiellement été labellisé France Service en 2020 par la Préfecture de l'Isère. La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés de rapprocher le service public des usagers, en proposant des guichets uniques de proximité regroupant sur un même site plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires en particulier les zones rurales. Dans ce cadre, le CCAS reçoit de très nombreuses personnes du territoire : 7 525 passages en 2022, dont 1585 dans le cadre de France Services.</p>	<p><i>35 500 € de travaux et mobiliers financés par la commune pour l'ouverture de l'Espace France Service en 2021 Le lancement de ce service a engendré une augmentation du temps de travail des agents communaux du CCAS, avec une hausse du nombre d'usagers accueillis.</i></p>
<p>Local d'accueil des Sans Domicile Fixe (SDF)</p> <p>Un local à La Mure d'accueil d'urgence des SDF pour tout le territoire.</p>	<p><i>Porté par la ville de La Mure dans un bâtiment communal, par convention avec l'association des Restos du Cœur</i></p>
<p>Multi-accueil (crèche) – structure municipale</p> <p>La crèche de La Mure « Des Roses et des Choux » accueille actuellement 30 enfants murois et 15 enfants d'autres communes du territoire.</p>	<p><i>Accueil d'1/3 d'enfants non-murois. Coût de fonctionnement annuel : 234 000 € (dont 207 000 € de charges de personnels et 10 500 € de fluides et entretien des locaux)</i></p>

<p>Aire d'accueil des Gens du Voyage</p> <p>Créée sur un terrain communal de La Mure. Gérée par la ville de La Mure par convention financière avec la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM), cette dernière en ayant la compétence depuis 2017.</p>	<p><i>Intervention des agents municipaux de La Mure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - régie : services administratifs - entretien : services techniques - état des lieux, installation : Police municipale
<p>Un projet de Maison des Solidarités</p> <p>Aujourd'hui, l'accueil des personnes en difficulté nécessite d'être repensé, les locaux hébergeant ces associations étant en grande partie vétustes, mal localisés et à la charge de la ville de La Mure.</p> <p>Les personnes accueillies sont issues de tout le territoire matheysin, y compris du Trièves. Une Maison des Solidarités sera un véritable outil à l'échelle de notre grand canton.</p> <p>Disposant d'une réserve foncière compatible avec ce projet (ancienne gendarmerie), la commune souhaite créer un lieu innovant afin de proposer aux associations et bénéficiaires, un vrai lieu évolutif et accessible, rassemblant sur un même site les acteurs de la solidarité et de l'insertion, et un Espace de Vie Social</p>	<p><i>Maître d'ouvrage : Ville de La Mure</i></p> <p><i>Un investissement important : 680 m² de surfaces à rénover.</i></p> <p><i>Un projet estimé à 2.3 millions d'euros.</i></p> <p><i>Le maître d'œuvre (Sté domino) a été retenu fin 2022.</i></p> <p><i>Des coûts de fonctionnement futurs à charge de la ville de La Mure.</i></p>

- Ville centre de la Matheysine, La Mure est engagée depuis 2019 dans une stratégie globale de revitalisation de son centre bourg dans le cadre de l'ORT (**Opération de Revitalisation des Territoires**) en partenariat avec la **Communauté de Communes de la Matheysine** et l'Etat. Ses objectifs sont multiples : maintenir la qualité des services de santé, aider à l'amélioration de l'habitat dans le centre bourg, favoriser le développement commercial, offrir un cadre de vie encore plus agréable.

Fort de son engagement dans cette dynamique, la ville de La Mure a été sélectionnée parmi 1500 communes françaises pour intégrer le groupe des **Petites Villes de Demain (PVD)**.

Ce programme permet ainsi à la commune de disposer d'un soutien financier et technique de ses projets.

Aujourd'hui, la Mure pourra s'appuyer sur ce programme de revitalisation ambitieux à court, moyen et long terme (5, 10, 15 ans) qui s'articulera autour de 6 axes : Habitat, Economie, Cadre de Vie, Mobilité, Identité, et l'axe transversal de la Santé.

2021 a vu le lancement du dispositif PVD avec le démarrage de diverses études.

En 2022, les rendus de ces études ont été présentés, une Maison des Projets a ouvert en centre-ville (interface entre la collectivité et la population), et des ateliers thématiques ont pu se dérouler en présence d'élus et de différents acteurs (partenaires, associations, organismes publics...) pour aboutir à la présentation d'un plan d'action chiffré et phasé.

La convention officielle « PVD valant ORT » a été signée en mairie de La Mure le 10 février dernier.

II – LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL POUR ETABLIR LE BUDGET 2023

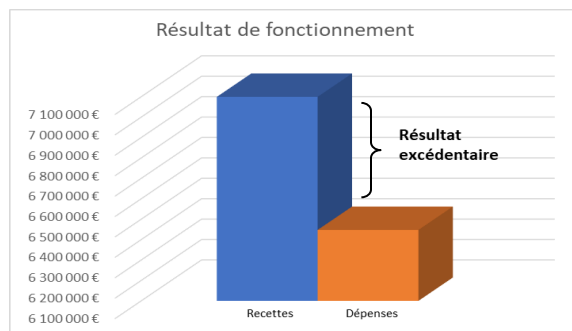
II – 1 – Situation des Finances au terme du Budget 2022

Le Compte Administratif (CA) 2022 étant connu et ayant été présenté, par chapitre, en Fonctionnement et en Investissement, l'élaboration du Budget Primitif 2023 doit s'appuyer en partie sur les chiffres de l'année précédente, en prenant en compte :

- les recettes des produits de services et de gestion courante estimées pour 2023,
- les charges de fonctionnement, en particulier les charges de personnel (cf. II-2),
- les recettes fiscales pour fixer les taux des taxes communales de 2023 (cf. II-3),
- les résultats du CA obtenus suite aux investissements réalisés,
- la récupération du FCTVA,
- l'encours de la dette de la collectivité et les annuités d'emprunts pour le nouvel exercice (cf. II-4).

Rappel des chiffres – Compte Administratif 2022 :

Fonctionnement :	Recettes :	7 099 332 €
	Dépenses :	6 447 436 €
Investissement :	Recettes :	2 199 016 €
	Dépenses :	4 090 038 €



Recettes de Fonctionnement (CA 2022)

Le CA 2022 laisse apparaître une augmentation des recettes de fonctionnements de 399 K€ par rapport au budget primitif. Cette hausse provient notamment :

- Des produits de services en hausse pour 35K€ : à la halte-garderie et dans les services périscolaires (cantine/garderie).
- Des recettes supplémentaires au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements pour 74K€ ; et la revalorisation des valeurs locatives sur les taxes foncières et d'habitation a entraîné une hausse de nos recettes de 137 K€.
- Des produits exceptionnels pour 145 K€ concernant notamment des cessions immobilières pour 84 K€.

Dépenses de Fonctionnement (CA 2022) :

Les dépenses de fonctionnement en 2022 se sont élevées à 6 447 K€ alors qu'elles avaient été budgétées à hauteur de 6 697K€, soit 250 K€ de moins.

La gestion rigoureuse quotidienne des frais de fonctionnement permet une maîtrise des dépenses :

- Sur les charges à **caractère général** : L'augmentation des coûts d'énergie de 103 K€ par rapport à 2021 a été limitée grâce à la mise en place rapidement d'actions par la municipalité telles que l'extinction de l'éclairage public nocturne, la diminution de la température dans les équipements publics...
- Sur les **charges courantes**, une légère baisse de ce poste a été constaté à hauteur de 21K€. Néanmoins, ce sont tout de même 19 K€ de subventions aux associations culturelles, 32 K€ de subventions aux associations sportives et 14 K€ d'aide à l'implantation commerciale qui ont été attribuées.

→ **Le compte administratif 2022 fait état d'un résultat positif de 651 895 € en fonctionnement.**

Concernant l'Investissement :

La ville a réalisé et engagé pour **2 763 K€** d'investissements en 2022. L'opportunité a été saisie par la ville de réaliser deux projets importants (rénovation de l'école des Bastions et du centre-aéré) et de pouvoir bénéficier pour ces projets de subventions conséquentes dans le cadre du plan de relance de l'Etat, de la Région et du Département. Afin de pouvoir assumer ce niveau exceptionnel d'investissement, la ville a sollicité une ligne de trésorerie de 1 200 K€ qui a été remboursée en 2022.

→ Avec un **taux de réalisation de 97.99%**, l'ensemble des investissements prévus au budget primitif ont pu se concrétiser sur l'exercice.

Ont été réalisés entre autres (hors RAR) :

- Travaux école des Bastions
- Réfection du centre aéré
- Travaux de voiries
- Réseau d'eaux pluviales rue des Alpes
- Réfection courts de tennis
- Acquisition véhicules
- Projet ORT
- Rue du Jeu de Quilles
- Halle Grande Rue
- Aménagements Sécurité place des Capucins
- Etudes et levés topographiques
- Fibre vidéoprotection
- Plantations forêts communales
- Eclairage public
- Chalet de l'alpage
- Acquisition de terrains
- Porche du Château
- Réfection chemins communaux
- Etude Cimetière
- Programme ravalement de façades

Certains investissements ont été décalés sur la fin de l'année 2022 ou engagés pour 2023. C'est ainsi qu'est inscrite la somme de **456 089 €** en RAR (Restes A Réaliser) en dépenses d'investissements.

→ La somme de **455 650 €** est inscrite en RAR au titre des subventions à percevoir (en recettes d'investissement).

Pour le budget 2022 :

- Une Epargne brute de **1 206 893 €** (c'est la somme dégagée permettant de faire face aux remboursements des emprunts qui s'élevaient à 397 242 € en 2022)
- Une épargne nette de **809 652 €** (une augmentation expliquée par les produits exceptionnels relatifs aux cessions immobilières)

En **s'appuyant sur les résultats du CA 2022** et en prenant en compte les éléments budgétaires 2023 (subventions attendues, masse salariale, taux communaux d'imposition, dotations de l'Etat, annuités d'emprunts, situation sanitaire...) pour la préparation du Budget Primitif :

→ les sections « **Fonctionnement** » et « **Investissement** » du **Budget 2023** en cours d'élaboration sont estimées comme suit :

- Fonctionnement : **7 028 K€**
- Investissement : **2 253 K€**

Comme souhaité par le gouvernement sur la Loi de Programmation des Finances Publiques :

→ La collectivité doit participer à l'effort demandé de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

→ Cela doit donc passer par une **maîtrise des dépenses annuelles de fonctionnement** (décision largement anticipée depuis plusieurs années).

Il s'agira de continuer sur cette lancée, avec toujours plus de **rigueur sur la section de fonctionnement** et une veille accentuée sur l'évolution des dépenses.

→ Néanmoins, la reprise en gestion interne du service Jeunesse (anciennement géré par IFAC) au sein de la collectivité nécessite des inscriptions budgétaires bien différentes (plus de recettes, plus de charges de personnel et moins de frais généraux).

II – 2 – La masse salariale à la ville de La Mure

Une maîtrise des effectifs et de la masse salariale :

Les charges engendrées par la masse salariale représentent une ligne financière importante dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

→ Il est essentiel de veiller de très près à la maîtrise de cette dépense afin de respecter les objectifs fixés pour la gestion du personnel et de ne pas dépasser l'enveloppe inscrite dans la ligne budgétaire correspondante.

La ville de La Mure a évolué et a su s'adapter aux besoins, avec de nouvelles contraintes, de nouvelles compétences, de nouveaux équipements, etc...

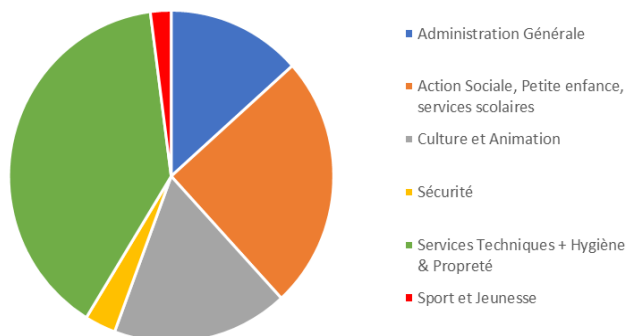
Evolution des effectifs depuis 2015 :

- en 2015 : 100 agents représentant **78.23** équivalents temps plein
- en 2022 : **97 agents** représentant **75.81** équivalents temps plein

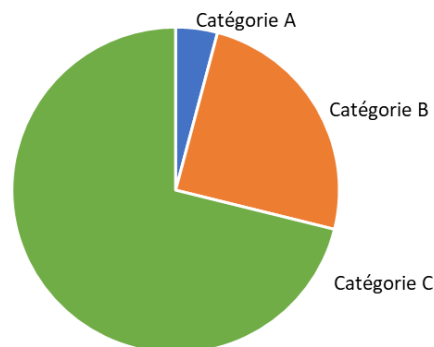
Tableau des effectifs au 31/12/2022
(réf. Rapport Social Unique)

	SITUATION		CATEGORIES		
	Nombre	Equivalent Temps plein	A	B	C
Administration Générale	13	12.48	2	3	8
Action Sociale, Petite enfance, services scolaires	24	15.03	1	7	16
Culture et Animation	17	10.65	0	12	5
Sécurité	3	2.75	0	0	3
Services Techniques + Hygiène & Propreté	38	33.44	1	1	36
Sport et Jeunesse	2	1.46	0	1	1
TOTAUX	97	75.81	4	24	69
%	100%		4.12%	24.75%	71.13%

Effectifs par domaine



Effectifs par catégories



- Les charges de personnel en 2022 : **2 955 736 €** (2 965 000 € avaient été inscrits au BP)
- Prévisions pour charges de personnel en 2023 : **3 250 000 €** (estimation intégrant les revalorisations importantes imposées par l'Etat et la reprise du service Jeunesse par la collectivité)

II – 3 – La Fiscalité communale

→ La volonté de la municipalité tend à rapprocher les taux de la Taxe Foncière sur le Bâti au niveau des moyennes nationales et départementales des villes d'une même strate (communes de 5000 à 10 000 habitants) proposant des services à l'échelle d'un territoire s'apparentant à celui de la CCM et pour lequel la ville de La Mure s'impose comme la ville centre et le chef-lieu du canton.

Pour information :

Taux moyens des taxes communales au **niveau départemental et national en 2021** (dernières moyennes connues)

	Moyenne départementale	Moyenne nationale	La Mure
Taxe d'Habitation	--	--	9.00 %
Taxe Foncière (bâti) :	44.62 %	37.72 %	44.90 %
Taxe Foncière (non bâti) :	61.23 %	50.14 %	50.00 %

Sur ces dernières années, **les taux muros** n'ont pas évolué avec néanmoins une baisse de 0.5 points du taux de la Taxe Foncière sur le Bâti en 2016.

Evolution :	2015	2016 à 2020	2021 à 2022	Proposition 2023
Taxe d'Habitation	9.00 %	9.00 %	9.00 %	9.00 %
Taxe Foncière sur le Bâti	29.50 %	29.00 %	29.00 % (*+15.90%)	44.90%
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	50.00 %	50.00 %	50.00 %	50.00%

(* En 2021, le législateur a demandé que le taux communal pour la **taxe Foncière sur le Bâti** soit modifié en intégrant à ce dernier le taux départemental de 15.90% : une opération qui ne modifie pas le montant total de cet impôt pour le contribuable étant donné que ce taux de 15.90% disparaît pour la part départementale.

Il revient donc à la commune, depuis 2021, de prélever la taxe Foncière sur le Bâti qui correspondait précédemment à la part communale et à la part départementale.

C'est ainsi qu'un taux de **TF sur le Bâti de 44.90%** (29% + 15.90%) **est appliqué depuis 2021.**

→ Pour 2023, il est proposé de **ne pas toucher à la fiscalité des muros** et de maintenir les taxes communales (Foncieres et Habitation) aux mêmes taux que l'année précédente.

La municipalité tient à rappeler qu'elle ne souhaite en aucun cas « taxer » d'une manière supplémentaire les muros et muros pour réaliser le projet de mandature décidé pour la ville.

Ce choix a pour mérite de montrer que la commune peut engager des projets et réaliser d'importants chantiers, faire fonctionner ses équipements à destination de tout un territoire, animer la ville, ... **sans grever le porte-monnaie de ses administrés** par une pression fiscale accrue.

Dans son programme pour le nouveau mandat 2020-2026, la municipalité a même pour ambition de **diminuer le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur le Bâti.**

Pour information :

→ montant de la recette **2022** dans le chapitre de fonctionnement « Impôts et Taxes » = **4 205 K€**

→ d'après l'estimation, en restant sur des taux identiques : recette **2023** « Impôts et Taxes » = **4 245 K€**

(montant estimatif à prendre en compte pour l'élaboration du Budget Primitif 2023 de la commune qui tient compte d'une évolution des bases à hauteur de 5%, mais estimées à +7.5% selon la DGFIP).

II – 4 – La Dette de la collectivité

Compte tenu des dernières renégociations d'emprunts, la totalité de la dette communale s'est vue ainsi sécurisée avec exclusivement des taux fixes.

Ce taux d'endettement est gage d'une saine gestion de l'argent public mais aussi d'une certaine solidité financière.

Les deux derniers emprunts ont été souscrits début 2016 pour un montant total de 2.5 millions d'euros sur 20 ans à taux fixes. Ces 2.5 M€ ont permis de laisser à la ville une capacité de financement pour réaliser d'autres investissements dans diverses thématiques de la vie communale.

Avec ces derniers emprunts, le **montant de l'annuité par habitant** reste inférieur à la moyenne nationale pour les villes d'une même strate (5000 à 10 000 habitants) ; idem pour **l'encours de la dette par habitant** qui se situe aujourd'hui très en dessous de la moyenne nationale des villes de même strate.

Montant de l'annuité par habitant :

Moyenne nationale de la strate en 2021 : **100 € / hab (dernière valeur publiée)**

Annuité par habitant muros en 2019 : 85.42 € / hab

Annuité par habitant muros en 2020 : 86.78 € / hab

Annuité par habitant muros en 2021 : 87.88 € / hab

Annuité par habitant muros en 2022 : 89.25 € / hab

→ **Annuité par habitant muros en 2023 : 90.16 € / hab**

→ L'annuité par habitant reste toujours largement en dessous de la moyenne nationale des villes de même strate.

Encours total de la dette par habitant :

Moyenne nationale de la strate en 2021 : **775.00 € / hab (dernière valeur publiée)**

Encours de la dette par habitant muros en 2019 : 779.66 € / hab

Encours de la dette par habitant muros en 2020 : 714.83 € / hab

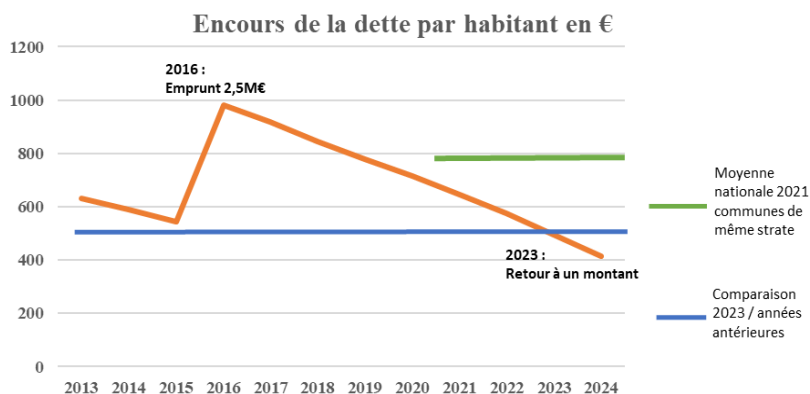
Encours de la dette par habitant muros en 2021 : 645.40 € / hab

Encours de la dette par habitant muros en 2022 : 574.01 € / hab

→ **Encours de la dette par habitant muros en 2023 : 496.25 € / hab**

Evolution de la dette depuis 2012, et perspective 2023 ...2024 :

	Encours de la dette capital	Total des annuités (capital + intérêts)	Annuités par habitant	Encours de la dette par habitant
2012	3 378 625 €	410 953 €	79.03 €	649.74 €
2013	3 276 714 €	340 197 €	65.42 €	630.14 €
2014	3 061 571 €	343 934 €	66.14 €	588.76 €
2015	2 835 941 €	347 857 €	66.90 €	545.37 €
2016 (emprunt 2.5 M€)	5 099 313 €	445 466 €	85.67 €	980.64 €
2017	4 777 584 €	483 500 €	92.98 €	918.77 €
2018	4 400 803 €	451 045 €	86.74 €	846.31 €
2019	4 044 116 €	443 072 €	85.42 €	779.66 €
2020	3 686 374 €	447 517 €	86.78 €	714.83 €
2021	3 316 064 €	451 523 €	87.88 €	645.40 €
2022	2 932 598 €	455 968 €	89.25 €	574.01 €
2023	2 535 357 €	460 647 €	90.16 €	496.25 €
2024	2 123 692 €	465 645 €	91.14 €	415.68 €



II – 5 – Les Dotations

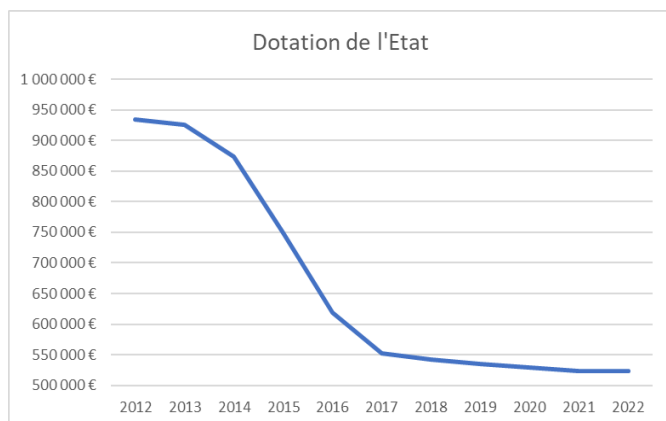
Evolution de la **Dotation Globale de Fonctionnement** - DGF (article 7411) depuis 2012 :

2012	934 926 €
2013	926 285 €
2014	873 501 €
2015	748 909 €
2016	618 928 €
2017	552 023 €
2018	542 472 €
2019	534 917 €
2020	529 001 €
2021	523 984 €
2022	523 087 €

Estimation de la **DGF pour 2023** :
reconduction du même montant de 523 K€ *

S'ajoutent à cette dernière la « dotation solidarité rurale » (508 K€) et la « dotation nationale de péréquation » (72 K€), soit un total de **1 103 K€**

* Pour la ville de La Mure, la DGF a perdu plus de 400 000 € par rapport à 2012 !



➔ **Concernant l'attribution de compensation versée à la commune par la Communauté de Communes de la Matheysine :**

En 2022, elle s'élevait à 860 321 €

En 2023, l'attribution de compensation devrait donc s'élever à 860 321 € (sans évolution).

II – 6 – Evolution des Tarifications et Subventions

- Pour l'année 2022, concernant la **tarification communale** sur les **produits de services** perçus en recettes de fonctionnement, **il n'est pas prévu à ce jour des modifications de tarifs** pour les diverses prestations et services concernés.
- De même, pour les enveloppes des **subventions de fonctionnement** attribuées aux **associations** (sportives et culturelles) : les montants de 2022 **sont reconduits pour le Budget primitif 2023**.

- Les dotations communales aux budgets rattachés ou autonomes sont :
 - **C.C.A.S : 90 000 €**
 - **Pôle d'Animation : 45 000 €**
 - **Budget aux Affaires Scolaires : 50 000 €**

III – BUDGET - PROGRAMMATION EN 2023

Les 15 dernières années ont vu la construction et la rénovation de **nombreux équipements structurants** sur la commune.

Parallèlement d'imposants chantiers se sont concrétisés pour **changer physiquement l'image de La Mure** :

Cette image de la ville passe aussi par une **dynamique d'animations**, de festivités, de manifestations régulières ou évènementielles que propose La Mure pour les habitants et les visiteurs, afin de s'exporter au-delà des frontières de son territoire et promouvoir la Matheysine à l'échelle nationale... voire internationale.

Il faut rappeler que la concrétisation des grands chantiers ne doit pas monopoliser les investissements vers ces seuls projets structurants.

→ En effet, comme s'y engage l'équipe municipale, **et tel que stipulé dans le projet de mandature**, il est prioritaire de garder constamment en vue « **la proximité et le quotidien des muros** » afin de répondre aux attentes des habitants qui vivent leur ville et leur quartier au quotidien.

Dans ce domaine, ce sont des actions qui s'inscrivent tout au long de l'année dans le fonctionnement de la collectivité pour offrir aux administrés les services attendus : propreté urbaine, entretien des espaces publics, voies communales, sécurité, déneigement, éclairage public, maintenance des équipements, établissements scolaires, petite enfance, service jeunesse, missions auprès des aînés, sport, culture, solidarité, handicap, accessibilité, accueil, conseils, environnement...

Le budget en **dépenses d'investissement 2023** est estimé à **2 253 K€** :

→ **412 K€ de remboursement de capital d'emprunt**

→ **1 416 K€ en programme d'investissement**

soit **456 K€ de Restes A Réaliser (RAR)** et **960 K€ en « nouvelles opérations »**

Pour l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2022 :

→ **Il est proposé d'affecter la totalité des 652 K€ du résultat 2022 sur la section d'investissement.**

Concernant la récupération du FC TVA sur la section d'investissement :

→ Le FCTVA à inscrire en recettes d'investissement est estimé à **311 K€ en 2023.**

III – 1 – Des investissements déjà engagés

Les « **Restes à réaliser** » (RAR) représenteront **456 K€** dans les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2023 dont 52 K€ € sur les Plans Pluri-annuels.

On y trouvera entre autres les programmes suivants :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| - Travaux du centre aéré | - Révision PLU |
| - Projet Maison des Solidarités | - Matériel de déneigement |
| - Projet ORT | - Logiciel Ressources Humaines |

- Programme ravalement de façades
- Vidéo-protection et fibre optique communale
- Travaux de voirie

- Halle Grande Rue
- Porche Château de Beaumont
- Souscription SCIC Atticora

III – 2 – Les chantiers et investissements en 2023

Sur le montant qui pourra être inscrit en opérations d'investissement (incluant les Restes à Réaliser) :

→ **304 K€** viendront abonder les lignes des **dépenses obligatoires ou récurrentes** :

- Fibre optique- fonds de concours CDI38 : 44 K€ (non appelé en 2022, donc doublé en 2023)
- Etudes de projets et relevés topographiques : 46 K€
- Fibre communale pour vidéo-protection : 130 K€
- Programme Plan Façades : 42 K€
- Véhicule déneigement Lindner : 37.2 K€
- Plan de relance – plantations et régénération naturelle 5 K€

→ **466 K€** sur les **projets structurants**

- Réfection centre aéré (fin de chantier) : 43 K€
- ORT : 41 K€
- Maison des Solidarités : 267 K€ (requalification ancienne gendarmerie)
- OPAH-RU : 35 K€
- Réseau de chaleur : 40 K€ (Halle des Sports FM, complexe JM, école Bastions)
- Travaux d'aménagement école des Bastions



Centre aéré



Ancienne gendarmerie



Maternelle Bastions

→ **148 K€** pour des **dépenses d'investissement sur des projets déjà engagés** :

- Révision PLU : 14 K€
- Halle Grande Rue : 8 K€
- Porche du Château de Beaumont : 2 K€
- Matériel déneigement Kubota : 28 K€
- Participation SCIC Atticora : 10 K€
- Travaux voirie : 40 K€
- Campagne d'adressage diagnostic et intégration au BâL : 11 K€
- Logiciel Ressources Humaines : 24 K€
- Création main courante médiathèque et église : 10.5 K€

→ **300 K€** pour des **opérations nouvelles**

- Travaux de voiries : 150 K€
- Achat Véhicule : 20 K€
- Travaux chemin accès lotissement Atticora : 20 K€
- Cheminement piéton av. Dr Tagnard : 8 K€
- Diagnostic architecturale de la halle : 21 K€
- Réfection colonne halle : 9 K€
- Peinture couloir école Capucins : 8 K€
- Clôture espaces verts école Capucins : 9 K€
- Réhabilitation poteaux incendie : 21 K€

- Réfection murs cimetière : 20 K€
- Etude requalification des sites sportifs : 7 K€
- Démolition cabanon halte-garderie : 5 K€

Conformément au projet de mandature 2020-2026 de la nouvelle équipe municipale, une volonté forte est exprimée pour continuer à œuvrer de manière régulière et marquée sur **un plan de réfection des voiries et des trottoirs** :

- Continuer à travailler sur l'état des lieux des voiries et des trottoirs afin de proposer un plan de rénovation.
- Etudier les projets pour la réfection de voies communales de la vieille ville, du boulevard Paul Décard, de l'avenue des Plantations ...
- Une somme de **150 K€** (hors RAR) sera inscrite au budget d'investissement 2023 pour de **nouveaux travaux sur les voiries communales**.

De même, en termes de sécurité, **la municipalité souhaite améliorer la qualité de son réseau de vidéoprotection** suite à un audit en partenariat avec les services de Gendarmerie, sur les besoins précis en matériel, lieux d'implantation des caméras, nombre de sites à équiper...

Des restes à réaliser sur la ligne « vidéoprotection et fibre communale » s'élèvent à 10150 €, et **100 000 €** supplémentaires seront inscrits en section d'investissement.

III – 3 – Les Plans Pluriannuels en 2023 (PPA)

Instaurés depuis plusieurs années dans différents secteurs de la gestion municipale, ces plans pluriannuels **offrent une réelle souplesse d'utilisation** pour le financement d'investissements programmés ou pour faire face à des urgences au cours de l'exercice.

La gestion en PPA est reconduite en 2023 pour la somme totale de **248 K€ dont 52 K€ de RAR**.

III – 4 – Les Subventions sur les programmes d'investissement en 2023

En prévision du budget 2023, la **somme de 542 K€** sera inscrite au titre des subventions d'investissement à percevoir. Cette somme se décompose comme suit : **455 K€** en RAR (subventions à percevoir) et **87 K€** de nouvelles subventions.

Le montant important en RAR concerne notamment les opérations « **travaux école des Bastions** » pour **140 K€**, la « **réfection du centre aéré** » pour **238 K€** et l'ORT pour **65 K€**.

IV – UN POINT SUR LES BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES

IV – 1 – Budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le CCAS est un établissement public administratif, il dispose d'une personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant l'autonomie juridique :

- Un budget propre
- Une capacité d'être employeur
- Une capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier
- Une capacité d'agir en justice
- Une capacité de souscrire ses propres engagements (conventions...)



Le CCAS a pour objectif de renforcer son rôle d'animateur de prévention et de développement social dans la commune en partenariat avec les institutions publiques ou privées.

Rappel du Compte Administratif 2022 du CCAS :

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	109 742,67 €	16 972,56 €
DEPENSES	85 009,35 €	30 910,14 €
RESULTAT EXERCICE 2022	24 733,32 €	-13 937,58 €
REPORT EXERCICE 2021	45 812,55 €	14 830,44 €
RESULTAT FINAL AVANT RAR	70 545,87 €	892,86 €

RAR DEPENSES		26 464,00 €
TOTAL CUMULE	70 545,87 €	-25 571,14 €

Des faits marquants en 2022 :

- **Aide à une famille ukrainienne** : 3 personnes reçoivent un appartement gratuitement, leur eau et électricité sont payés par le CCAS pour **1 460,90 €**
- **Maison des Solidarités** : Plusieurs associations caritatives exercent leur mission sur la commune de La Mure, elles sont dispersées spatialement dans la ville et sont hébergées soit par la commune, soit dans le privé. Ces associations peuvent avoir des besoins communs et œuvrent vers un même objectif : aider des populations dans une situation difficile, avant tout dans le domaine alimentaire, mais aussi dans l'habillement. La ville étant propriétaire du grand bâtiment de l'ancienne gendarmerie (avenue Général de Gaulle), un projet de réhabilitation de cette friche urbaine a vu le jour. Il s'agira d'accueillir et de regrouper les différentes associations caritatives sur un même site dénommé, la « Maison des Solidarités ». Seront aussi regroupées les différentes associations d'insertion afin de créer une émulation de toutes les structures.
Après le bilan de la programmiste réalisé en 2021, une deuxième phase s'est mise en place en 2022 avec la réalisation d'un cahier des charges pour le réaménagement de ce bâtiment.
Plusieurs diagnostics ont été réalisés pour la somme de **26 464 €**.
- **Développement de l'Espace France Service de la Matheysine** : Le CCAS de la Mure a été labellisé en décembre 2020. Les partenaires de l'espace France Service de la Matheysine : CPAM / CARSAT / CAF/ DGFiP/ Pôle Emploi / MSA / La Poste / Ministère de l'Intérieur / Ministère de la Justice.
Pour permettre ce développement, il y a eu, en 2022, **le renouvellement du parc informatique et le changement du serveur du CCAS, pour une valeur de 26 530 €**.
Nombre d'usagers accueillis au CCAS en 2022 : 7525 personnes (dont 1585 dans le cadre de France Services)
- **Maintien de l'Hébergement hivernal d'urgence** : Suite à la réorganisation du temps de travail de la Police Municipale, l'accueil des SDF hors période « horaires de bureau » est organisé conjointement par la Gendarmerie, le Centre Hospitalier Fabrice Marchiol de la Mure et les élus délégués.
- **Action envers les Seniors** :
 - Repas des Têtes blanches : 252 repas pour une valeur de 6 275 €
 - Colis de Noël : 593 colis distribués, montant 20 104.99 €
 - EHPAD La Maisoun et USLD (unité de soins de longues durées) : 992.90 €

La ville a reconduit les aides suivantes en 2022 :

- **Aide au maintien à domicile** : Forte baisse des dossiers, avec l'impossibilité d'avoir les adresses des personnes qui en auraient besoin.

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2022	20 + 2 refus	5 233,55 €
2021	50	14 445,58 €

- **Dossiers T.E.O.M** : Une forte baisse surtout en lien avec le manque de dossiers rapportés au CCAS, après une évolution des critères.

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2022	66 + 13 refus	2 250 €
2021	106	5 300 €

- **Dossiers EAU** : Une légère baisse

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2022	74 + 9 refus	2 580 €
2021	83	2 950 €

DES PRIORITES POUR L'ANNEE 2023

➤ **Poursuite du travail sur les projets du mandat**

1. Finalisation du projet « la Maison des Solidarités » (l'ancienne gendarmerie)

En 2023, le choix de l'architecte est fait, et les avant-projets seront réalisés pour aller chercher des subventions.

2. Adaptation du projet « aide au permis de conduire »

La situation est difficile, notamment pour les jeunes et pour certaines populations, d'accéder à l'obtention du permis de conduire. Le coût est devenu le « nerf de la guerre » pour beaucoup.

L'équipe municipale a décidé de trouver des solutions pour aider ces populations. Des premiers critères ont été avancés : il faut avoir le code dans une école de conduite de la Mure, un dossier est à constituer avec lettre de motivation, il sera validé en commission (prévoir 2 ou 3 commissions par an), la personne fera un travail bénévole dans un service municipal, l'extrait de casier judiciaire sera demandé, le fait d'être « Jeunes Sapeurs-Pompiers Murois » est un critère. Un seul dossier a été validé pour l'instant.

Cette aide sera de nouveau étudiée en CA du CCAS, pour pouvoir aider plus de personnes.

Pour cette année 2023, **une somme de 10 000 € est prévue en fonctionnement.**

➤ **Reconduire les différents dispositifs d'aides mis en place en direction du public**

- Maintien de l'accueil et point d'information en direction des personnes âgées ou handicapées.
- Maintien de l'aide au paiement des factures d'eau pour les classes moyennes.
- Aide au maintien des personnes âgées à domicile.
- Ticket transport pour favoriser la mobilité des murois dans le cadre des démarches administratives ou autre sur justificatif.
- Secours et prêts : population en situation professionnelle précaire (contrat aidé, bénéficiaires prime activité).
- **Nouveauté** : Aide à l'ALSH « centre de loisirs de la Mure », aux enfants murois, selon leur quotient social. (aide appliquée sur les 2 tranches les plus basses).

Pour cette année 2023, **une somme de 40 000 € est prévue en fonctionnement.**

➤ **Maintien de l'aide à une famille ukrainienne**

La ville de La Mure laisse toujours à disposition de cette famille un appartement.

Des aides au paiement de l'eau, de l'électricité et une participation pour l'inscription de l'enfant au centre aéré de la Mure seront faites, **une somme de 5 000 € est prévue à cet effet.**

➤ **Développement de France Services de la Matheysine**

- Poursuivre les formations pour les agents, développer les permanences et les partenariats avec les différents organismes.
- En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité aux citoyens. Ce guichet unique, qui rassemble déjà 9 partenaires de l'État, est aussi un espace d'innovation. A l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, économiques ou éducatifs.
- Une semaine porte ouverte sera réalisée dans les locaux de « France Services de la Matheysine, en mars pour faire connaître encore plus son fonctionnement.

➤ **Le maintien du soutien aux associations caritatives, d'aide à la personne...**

Dans un contexte difficile, avec la Covid, chacune des associations muroises a souffert.

Le rôle du CCAS et de la Municipalité de la Mure a toujours été d'aider au mieux les murois et les associations dont les subventions ont été maintenues. Après avoir distribué la somme de 16 450 €, pour leur fonctionnement en 2022, **une enveloppe de 18 000 € est prévue au budget 2023** pour soutenir davantage certaines associations. Comme pour la Culture et le Sport, un nouveau formulaire de demande d'attribution est mis en place afin d'uniformiser les critères.

➤ **Projet sur le thème du « Handicap »**

Depuis 2022, la commission Lien Social et Handicap travaille sur ce projet. Un forum « HanDYSpensable », sera réalisé en juin 2023, regroupant de multiples associations et organismes venant en aide sur le handicap, qu'il soit lié à des troubles dys, au problème du travail et de l'insertion pour les personnes handicapées, ou à des maladies invisibles.

Une enveloppe de 5 000 € est prévue au budget 2023.

➤ **Maintien des clauses sociales dans la commande publique : renouvellement.**

Dans le cadre du contrat « clauses sociales », la municipalité de la Mure s'engage, pour tout projet dépassant 90 000 €, à réserver des lots ou des heures pour des personnels issus d'associations d'insertions.

IV – 2 – Budget annexe de l'Eau Potable

Rappel du **Compte Administratif 2022** du budget de l'Eau :

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	470 435 €	390 648 €
DEPENSES	367 269 €	327 723 €
RESULTAT EXERCICE 2022	103 167 €	62 925 €
REPORT DE L'EXERCICE 2021	130 662 €	385 655 €
RESULTAT FINAL AVANT RAR	233 829 €	448 580 €
RAR RECETTES		
RAR DEPENSES		589 193 €
RESULTAT DE CLOTURE	233 829 €	- 140 613 €
TOTAL CUMULE	93 215 €	

Préparer l'avenir :

Suite à une prospective financière faite en 2018 et une analyse technique de son réseau de distribution d'eau potable, la collectivité a pu déterminer les investissements nécessaires à la modernisation, la sécurisation et la maintenance du réseau d'eau sur une période de 5 ans.

Cette étude a permis aussi à la commune de déterminer sa capacité d'endettement et a ainsi contracté un emprunt d'un million d'euros pour la réalisation de travaux de modernisation des réseaux d'eau potable.

En 2022, s'achève l'opération de changement des compteurs d'eau qui a permis la sécurisation et la fiabilisation de nos recettes de fonctionnement (ventes d'eau facturées au réel et non plus sur des estimations).

2023, ce sera la poursuite de la modernisation et de la sécurisation de nos réseaux :

- Protection des **captages de Rif Bruyant** (140 K€).
- Changement des **compteurs** (6 K€)
- Renouvellement **de branchements** et divers (44 K€)
- Canalisation fibrociment **avenue des Plantations** (197 k€) (Deuxième et dernière tranche)
- **Modernisation** du réseau (304 K€)

Le remboursement du capital des emprunts représentera en 2023 la somme de 73 K€. L'annuité d'un des 2 prêts n'est pas passée sur 2022, il est donc prévu sur 2023, le remboursement des 2 années 2022 et 2023.

Pour les intérêts d'emprunts, il est prévu la somme de 13 000 €.

Tarifification :

Malgré les engagements notés ci-avant, la municipalité ne souhaite pas impacter davantage les usagers, et de ce fait, **confirme sa volonté de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau à La Mure.**

Pour rappel : Le **tarif communal de l'eau potable** (hors assainissement) à La Mure se décompose comme suit :

Charges liées à la distribution d'eau potable :	
• Abonnement annuel (part fixe)	20.00 €
• Consommation (tarif au m3)	0.75 €
Charges liées aux amortissements et investissements :	
• Abonnement annuel (part fixe)	10.00 €
• Consommation (tarif au m3)	0.20 €

Taxes des organismes publics :	
• Lutte contre la pollution (par m3)	0.28 €
• Préservation des ressources en eau (par m3)	0.07 €

Ainsi pour un foyer consommant 120 m3 à l'année, la facturation concernant l'eau potable représente un tarif au m3 de 1.55 €.

IV – 3 – Budgets du « Pôle d'Animation » et des « Affaires Scolaires »

➤ Le budget autonome du Pôle d'Animation de La Mure (PAM)

Depuis plusieurs années, c'est au **Pôle d'Animations** que les élus murois ont confié **l'organisation de l'animation** de la ville de **La Mure**, grâce à un Conseil d'Administration qui regroupe des élus et des personnes non élues volontaires, qui souhaitent participer à la mise en place **d'évènements gratuits** et accessibles à tous, **en période estivale et en fin d'année**.

Bref retour sur l'année écoulée :

Les concerts de « **La Mure du Son** » ont rythmé les vendredis des mois de juillet et août, amenant **de la joie et de la bonne humeur dans le cœur des gens en cette période encore bien compliquée**.

Deux dates ont été annulées à cause des intempéries, les autres se sont très bien déroulées, dans une très bonne ambiance, avec un public enjoué.

La retraite aux flambeaux et le feu d'artifice ont pu être réalisés, ainsi que **la fête du Murçon** le 15 août, qui a été un très grand succès. Les Murois, les Matheysins et les touristes ont pu profiter de cette fête de la gastronomie ; gastronomie matheysine qui fait partie de notre patrimoine, à laquelle nous tenons et que nous valorisons, en soutenant financièrement la Confrérie du Murçon Matheysin qui œuvre toute l'année, en Matheysine et au-delà.

La **Fête du Sport** en septembre, rencontre un franc succès chaque année, plus encore en 2022 a fait avec une animation nouvelle : les courses colorées ouvertes aux familles.

Enfin, le **Village de Noël**, traditionnellement le premier dimanche des vacances de décembre, a comme d'habitude attiré une foule dense et ravie.

Il est important de souligner que la participation financière de **nos mécènes** contribue largement à la programmation de nos évènements annuels. Le soutien de ces entreprises locales est extrêmement important.

Le Pôle d'Animation a également pour mission de **faire vivre notre label « Villages Étapes »**. Ce label **a pour but d'informer les usagers de la Route Napoléon**.

Des panneaux posés en amont des entrées de La Mure, les informent des offres de services et commerciales, proposés par une petite ville agréable, dans laquelle il fait bon s'arrêter.

Notre volonté est **d'inciter les automobilistes à traverser la ville, plutôt qu'emprunter le contournement**.



VILLAGES ÉTAPES
FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Le Pôle d'Animations prend part également à la gestion financière des **panneaux lumineux d'informations aux entrées sud et nord de la ville**.

Le Compte Administratif du PAM 2022 :

Recettes : 102 864,55 €

Dépenses : 88 447,55 €

Résultat : 14 417,00 € (un excédent qui viendra s'ajouter aux recettes du Budget primitif de 2023).

La programmation de 2023 :

Le festival « **La Mure du Son** » est programmé cette année du 22 juillet au 25 août.

Comme d'habitude, c'est sur une place différente de la ville que nous aurons le plaisir d'applaudir les groupes, le vendredi soir, dans différents thèmes musicaux.

Afin que ses concerts se déroulent sans contrainte, le complexe sportif Jean Morel servira de lieu de repli en cas de mauvaise météo.

La retraite aux flambeaux (13/07), associe des artistes, des enfants et leurs lampions offerts par nos soins, les Jeunes Sapeurs-Pompiers portent des flambeaux et les pompiers adultes conduisent un cortège de camions. Ce défilé est très attendu par la population et le Feu d'artifice du lendemain regroupe un large public autour du rond-point du théâtre.

La Fête du Murçon (15/08) organisée en collaboration avec la **Confrérie du Murçon Matheysin**, que nous soutenons depuis sa création, permet aux touristes de **découvrir la gastronomie locale**, aux confréries de France de **découvrir notre belle région**, aux chineurs de participer au vide grenier, et aux promeneurs de découvrir notre marché de producteurs et de participer à diverses animations...

La **Fête de la Musique**, prise en charge par les commerçants jusqu'ici, est tombée en désuétude. Cette année, elle sera relancée et portée par la ville.

La **Fête du sport** est un évènement attendu par les familles, nous ne manquerons pas de la prévoir dans la programmation, ainsi que le **Village de Noël** qui permet aux parents et aux enfants de passer un après-midi de rêve en compagnie du Père Noël, des peluches, spectacles et autres attractions gratuites.

Il est important de rappeler que toutes les animations de l'année, mises place par la mairie de La Mure et son Pôle d'Animations, sont gratuites et ouvertes à tous.

Budget des animations 2023 :

	CA 2022	Budget Prévisionnel 2023	
15 Août – Fête du Murçon	7 160,13 €	6 500,00€	
Village de Noël	11 978,33 €	11 000,00 €	
Trail des passerelles	2 000 €	2 000,00 €	
Fête de la musique	/	2 500,00 €	Nouveauté
La Mure du Son	15 547,98 €	15 000,00 €	
Retraite aux flambeaux	2380,00 €	2 500,00 €	
Feu d'artifice	5 500,00 €	5 500,00 €	
Fête du sport	775,00 €	2 000,00 €	Année normale
Communication	11 751,03 €	9 600,00 €	
Villages Etapes	7 715,68 €	7 500,00 €	
Panneaux Gorgy	5 898,61 €	6 000,00 €	
Divers	10 214,66 €	8 900,00 €	Sacem, repas, matériel

➤ **Budget des Affaires Scolaires (budget rattaché sans autonomie financière)**

Pour rappel, le CA 2022 de la Commission Scolaire et Jeunesse se décompose comme suit :

➔ **Recettes : 66 334,33 €**

➔ **Dépenses : 56 246.88 €**

➔ **Résultat : 10 087.45 €**

Pour 2023, les recettes sont composées d'une dotation du Budget Général de la commune de 50 000 € ainsi que d'une subvention région de 1 380.00€ en fonctionnement.

Le budget des Affaires Scolaires n'est pas doté d'une section Investissement mais une enveloppe est inscrite au budget général dans les PPA « équipements scolaires » pour les achats et opérations d'investissements à destination directe des classes et de l'enseignement (renouvellement du matériel informatique, nouveaux équipements numériques, renouvellement du mobilier, entretien des bâtiments...)

Pour info depuis l'automne 2022, il est précisé que la commune a absorbé l'augmentation du tarif des repas de la cantine scolaire appliqué par le traiteur, sans répercussion du prix pour tous les enfants.

Comme chaque année, il est proposé d'affecter le résultat du CA 2022 aux recettes de fonctionnement du Budget Primitif des écoles pour 2023.

Ainsi le Budget prévisionnel de 2023 est le suivant

- **61 467.45 € en fonctionnement (budget Affaires Scolaires)**
- **25 826 € en investissement, dont 8 826 € de RAR (PPA « équipements scolaires » budget principal)**

La commune souhaite poursuivre son action en continuant à financer l'intégralité des fournitures scolaires mais également pour favoriser l'ouverture des jeunes Murois à la culture, au monde extérieur et au sport. Il est donc décidé de maintenir les forfaits fournitures, livres et spectacles, tous réévalués à la hausse en 2022.

De plus, cette année, la commission scolaire a décidé de s'engager dans le dispositif Territoire Numérique Éducatif, porté par l'Éducation Nationale, afin d'équiper les écoles élémentaires en outils numériques et plateformes éducatives et pédagogiques.

V – POUR CONCLURE

C'est sans accroître les taxes communales et en continuant à investir pour la ville, que l'équipe municipale construit son budget pour l'année 2023.

Toujours dans cette volonté de maîtriser les finances communales, et avec l'ambition de faire émerger de beaux projets, la ville de La Mure peut investir grâce à un budget de fonctionnement excédentaire qui laisse des marges de manœuvres confortables pour envisager de beaux programmes en section d'investissement, et ce, malgré des conditions conjoncturelles de plus en plus difficiles avec notamment une augmentation significative des fluides et de l'électricité, et l'augmentation des matériaux... que nous avons été en capacité d'absorber grâce à une vision prospective et anticipée.

Comme les exercices précédents, en plus des projets phares sur des équipements structurants, la municipalité souhaite mettre cette année un accent particulier sur des sujets touchant directement le quotidien des murois : des enveloppes seront donc inscrites pour des travaux sur les voiries communales et pour le renforcement de la vidéoprotection.

De même, notre engagement dans les dispositifs ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) et PVD (Petites Villes de Demain) lancés officiellement depuis deux ans, verra la concrétisation des premières actions après ces premières phases d'études, d'ateliers et de concertations qui ont abouti à des rendus pour envisager les fiches-actions qui rythmeront une partie des projets de la ville à court, moyen et plus long terme.

Grâce à une gestion active et attentive de notre budget, nous pouvons envisager d'une manière plus sereine l'année 2023.
